

Au-delà des opinions et des règles, les Architectes des Bâtiments de France

Projet d'Avis de l'Académie d'architecture

Certains territoires français ont le privilège de bénéficier d'une protection du patrimoine. Depuis la loi de 1913, la protection des patrimoines se précise et s'étend jusqu'à la loi LCAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine qui crée la labellisation « Architecture Contemporaine Remarquable » visant à stopper l'effacement d'un patrimoine récent menacé, car méconnu.

Ces territoires représentent environ 6% du territoire français. Les Architectes des Monuments Historiques, les Architectes des Bâtiments de France sont en charge de la conservation, et de la restauration des bâtiments, de la protection de leurs périmètres immédiats. Ils sont formés et ont acquis les connaissances nécessaires en histoire de l'architecture et science de la construction pour assurer ces missions.

D'autres territoires dont le patrimoine mériterait aussi protection, n'ont pas la chance de bénéficier du savoir et de l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF), ce qui laisse libre cours aux transformations parfois malheureuses ou aux démolitions.

Une protection savante indépendante de l'opinion, est indispensable, à la conservation sur le long terme du patrimoine. Elle n'est pas immuable, elle s'adapte aux enjeux contemporains mais il est crucial de savoir avec quels moyens, de quelle manière, l'adapter aux conditions climatiques et aux modes de vie contemporains en perpétuant le fil historique, sans dénaturer ce qui l'a conçu dans sa cohérence et son unité. Les architectes des Bâtiments de France, parce qu'ils ont les connaissances et la sensibilité nécessaires savent comment faire cela.

Sur le sujet sensible des énergies renouvelables (ENR), une circulaire signée par les ministères de la Transition écologique et de la Culture portant sur l'implantation des panneaux solaires a été signée le 9 décembre 2022. Elle est appliquée par tous les ABF.

Le projet de loi « Relance et décentralisation du logement » en cours d'examen à l'Assemblée nationale qui crée des opérations d'intérêt local (OIL) dans lesquelles l'avis conforme des ABF est remis en cause appelle les interrogations suivantes :

- Est-ce que cette mise en cause de l'avis conforme des ABF sur les territoires sensibles et attractifs n'est pas un aveu d'impuissance devant l'ampleur des transformations à mettre en œuvre pour que nos villes et villages bénéficie d'une politique cohérente d'adaptation aux changements climatiques, d'une adaptation aux risques naturels, incendies et tout événements climatiques ?

- Est-ce qu'elle n'occulte pas une question autrement plus vaste d'aménagement des territoires ?

- Est-ce que la vaste question du logement pour tous y trouvera une solution ?

- Pourquoi dégrader une politique efficace et qui s'applique sur une si faible superficie, celle qui fait venir des millions de touristes en France alors qu'il y a tant de territoires en France à requalifier dans les périphéries des villes dont les habitants désirent les transformations écologiques indispensables à leur avenir ?

Le beau n'est pas affaire d'opinions ni de règles, il surgit de la convergence des sensibilités et de l'intelligence des regards. En architecture, il s'allie à la fonction, à la solidité, aux besoins et ressources d'un territoire. Les Architectes des Bâtiments de France ont la volonté d'agir en dialogue avec les élus, les maîtres d'ouvrage et les habitants

Alors que l'architecture devient principalement œuvre de transformation, au fur et à mesure de la survenue des phénomènes climatiques extrêmes, la connaissance des milieux de vie, bâtis et paysagers est une nécessité écologique, culturelle et artistique autant que scientifique et technique, si on ne veut pas reproduire les aménagements du territoire réalisés depuis des décennies, défigurant des parties entières de nos territoires.

Dans nos villes, nos villages, le palimpseste de l'histoire s'écrit sur les patrimoines, certains sont classés, labellisés, d'autres sont simplement l'expression des modes de vie anciens dont nous avons beaucoup à apprendre en les transformant avec des solutions expertes, en connaissance de cause, ils sont source d'innovation pour notre avenir commun.

Catherine Jacquot

Présidente de l'Académie d'architecture

➤ *Circulaire du 9/12/2022*

La ministre de la Culture La ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires La ministre de la Transition énergétique

Accélération de la production des énergies renouvelables : instruction des demandes d'autorisation et suivi des travaux d'implantation de panneaux solaires